

## REGISTRE PROVINCIAL.

B A S - C A N A D A.

QUEBEC, 17 Décembre.

AUJOURD'HUI les deux Chambres de la Législature se sont assemblées pour la première fois en vertu du Nouvel Acte. La Chambre d'Assemblée a procédé immédiatement à l'élection d'un Orateur, et J. A. Panet, Ecuyer, a été élu en cette qualité par une majorité de voix.

Jeudi 20. Les Membres de la Chambre basse se sont rendus près du Lieutenant Gouverneur dans la Salle du Conseil, et lui ont présenté leur Orateur, lequel a été très gracieusement reçu. Après quoi Son Excellence a prononcé le discours suivant adressé aux deux Chambres ;

*Messieurs du Conseil Législatif,  
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.*

Notre très gracieux souverain, toujours attentif au bonheur de son peuple, ayant pris en considération la condition de ses loyaux sujets de cette Province, et les ayant recommandé à son Parlement pour tel changement dans leur Gouvernement colonial, que les circonstances pourroient requérir et admettre, l'acte a été passé qui m'impose le devoir, comme c'est ma gloire, de vous convoquer en Assemblée Générale, que j'ai taché de faire à une saison la moins nuisible à vos intérêts privés.

Dans un jour comme celui-ci remarquable par le commencement, dans ce pays, d'une forme de Gouvernement qui a porté le Royaume auquel il est subordonné au plus haut degré d'élévation. Il est impossible de ne pas sentir des émotions qu'il est difficile d'exprimer.

Quelque agréable que soit la tâche, elle ne pourroit être nécessaire dans l'occasion présente, de développer la convenance de ce système pour étendre la félicité que tous Gouvernements professent avoir en vue, mais qui n'est assuré sous aucun autre Gouvernement aussi bien que par celui de la Grande Bretagne, qui après avoir été célébré pendant des siècles par les premières Plumes de l'Europe, donne à la Grande Bretagne des distinctions décidées et enviées d'une gloire réelle, au-dessus de toutes autres nations de l'univers.

La sensation que j'éprouve sur le changement qui nous amène à cette Assemblée mémorable, me persuade que ce sentiment doit être commun avec tous ceux qui sont capables de discerner la grandeur du bonheur conféré, et en conséquence je me contenterai de suggérer simplement qu'après la reconnaissance due à l'Arbitre toutpuissant de l'univers, nous ne pourrions assez exalter la Magnanimité et la grace du Roi, le pere commun de son peuple, et de ce Parlement qui a si généreusement co-opéré à cet établissement qui est à juste titre le sujet de notre joie générale.

Donner une occasion pour vos remerciemens Loyaux et reconnoissans à sa Majesté, est un de mes motifs de vous avoir convoqué ensemble, et cette dette liquidée, vos conseils seront, sans doute, ensuite employés à statuer les Loix nécessaires à confirmer et augmenter la prospérité de votre pays.

*Messieurs*